

Conseil Municipal du 28 Novembre 2017

COMPTE RENDU

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme BARDET Sylvie, M. CASTET Éric, M. CASSAIGNE Patrick, M. CAZALA Serge, Mme CAZABAN Sylvie, M. CIESLAK Jean, Mme GOUVENOU Sophie, M. JOANCHICOY Xavier, M. LAFARGUE François, M. LARROZE Éric, Mme PECCOL Marijo, M. SANCHEZ Antoine.

ÉTAIT ABSENTE/REPRÉSENTÉE : Mme DARRACQ Catherine (procuration donnée à Mme GOUVENOU Sophie).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LAFARGUE François.

ORDRE DU JOUR

- Attributions des subventions 2017 ;
- Vente de bois ;
- Prêt de salles : Association « Salsa Enfants Malades » ;
- Prêt de salle : Aumônerie du lycée Jacques Monod ;
- Changement de nom du « SSIAD du canton de Lescar » ;
- Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté Agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- Convention de servitudes avec ENEDIS : parcelles AL 38 et 705 (alimentation pour projet photovoltaïque SCEA DE JUNQUA) ;
- Guichet Unique et modernisation de la relation administration et citoyen : convention avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- Réalisation d'un diagnostic de la signalisation sur SIG : mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage du Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale ;
- Création de l'emploi d'agent de maîtrise dans le cadre d'une promotion interne ;
- Décision Modificative n° 2 du Budget 2017 ;
- Autorisation donnée au Maire de déposer d'une demande de déclaration préalable : aménagement de la salle des associations.

Le procès-verbal de la séance du 29 Septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1. Attributions de subventions 2017 :

Associations extérieures	Montant en €
Secours Catholique	50
La Prévention Routière	50
Croix Rouge Française	50
Restaurants du Cœur 64	50
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pau	50
Médecins du Monde	50
Secours Populaire Français	50
France Alzheimer P-A	50
Association Française des scléroses en plaques	50
Donneurs de Sang de Lescar (Amicale)	50
Arts Muse & Vous	100
Association sportive et culturelle Pau Béarn Handisport	50
VMEH (Visite des malades dans les établ. Hospitaliers)	50
Associations Communales et Intercommunales	Montant en €
Club de l'Age d'Or	1 500
Cantar Per Cantar	158.57
Los Gravassers	400
E.S. Ayguelongue	2 500
Lescar Pyrénées Volley-Ball	2 500
ALSH le Petit Prince	3 250
Foyer Rural d'Uzein	400
ACCA D'UZEIN	400

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Vente de bois de chauffage :

Monsieur Eric Larroze informe les membres du Conseil Municipal qu'il a recensé les arbres et les haies paysagères à abattre ainsi que ceux qui ont été touchés par les intempéries. Les sites concernés sont : Haies paysagères, Bois du Lanot, Bois de Bergé-Plaisance et Bois Lacourrège.

Une vente de bois sur pied ainsi que des arbres à terre aura donc lieu **le Samedi 23 Décembre 2017**. Le rendez-vous est fixé devant la Maison pour Tous à 9h. Les lots seront proposés au plus offrant avec une priorité réservée aux personnes qui se sont fait connaître suite à l'information diffusée dans les brèves du mois de Novembre 2017.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Prêt de salles communales : Association « Salsa Enfants Malades » :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour le prêt de la salle polyvalente, de la Maison pour Tous et du préau de l'école du Vendredi 30 Mars 2018 au Dimanche 1^{er} Avril 2018 par l'association « Salsa Enfants malades ». Cette dernière souhaiterait en effet organiser un événement au profit des enfants malades, et de ce fait souhaiteraient profiter des infrastructures précitées.

Les tarifs de location de ces salles prévoient un tarif pour les associations extérieures à la commune.

Toutefois, étant donné le caractère humanitaire de l'événement, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif d'ensemble moindre, exceptionnel et spécifique (l'organisateur devra justifier du versement des fonds recueillis lors de la manifestation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le prêt de la salle polyvalente, de la Maison pour Tous et du préau de l'école à l'association « Salsa Enfants malades » pour l'organisation d'un événement au profit des enfants malades du Vendredi 30 Mars 2018 au Dimanche 1^{er} Avril 2018, et fixe à 500 € le tarif de prêt de l'ensemble des dites salles pour cet événement.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Demande de prêt de la Salle Polyvalente : Aumônerie du Lycée Jacques Monod :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour le prêt de la salle polyvalente le Samedi 02 Juin 2018 par l'Aumônerie du Lycée Jacques Monod de Lescar. Cette dernière souhaiterait en effet organiser un repas spectacle solidaire au profit du CCFD-Terre Solidaire qui vient en aide à plus d'une centaine de partenaires dans le monde, et de ce fait souhaiterait profiter de l'infrastructure précitée.

Les tarifs de location de ces salles prévoient un tarif pour les associations extérieures à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le prêt de la salle polyvalente à l'Aumônerie du Lycée Jacques Monod de Lescar pour l'organisation d'un repas spectacle solidaire au profit du CCFD-Terre Solidaire le Samedi 02 Juin 2018, et fixe à 100 € le tarif de prêt de la dite salle pour cet événement.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Changement de nom du SSIAD du Canton de LESCAR:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision du Comité Syndical du SIVU du SSIAD du canton de LESCAR, par délibération du 19 Octobre 2017, d'approuver la proposition de modification du nom du siège social du SIVU du services de soins à domicile, ainsi que de l'approbation de la proposition de modification du nom du Service de Soins à Domicile. L'adresse du siège social du service de soins à domicile serait donc : Maison de la Cité, Place Royale, 64230 LESCAR, et le nouveau nom : SSIAD Lo Baniu.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Projet de PLH 2018-2023:

La Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) a adopté, par délibération du Conseil communautaire du 21 septembre 2017, le projet de PLH 2018-2023 et sollicité l'avis des communes membres et du Syndicat Mixte du Grand Pau en charge de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Pau (SCOT). Ce futur PLH décline la volonté de développer une politique de l'habitat sur le nouveau territoire intercommunal en transversalité avec les autres politiques publiques : urbanisme (PLUI), Plan de déplacement urbain (PDU), Plan climat Energie (PCAET). Il confirme l'ambition de la CAPB d'appréhender le développement de l'habitat, en assurant la cohérence des projets portés par les communes, les opérateurs sociaux et les acteurs de la construction.

Le marché immobilier particulièrement détendu et la décroissance démographique observée à l'échelle du territoire communautaire impactent directement la dynamique de construction et accentue le jeu de déclassement des logements existants de qualité médiocre. Compte tenu des prix des programmes récents, les primo-accédants n'ont pas d'autres alternatives que de quitter notre territoire pour s'installer en 2ème couronne. La spécialisation sociale de certains quartiers s'est accentuée et la vacance augmente dans le cœur ancien de l'agglomération.

De l'attractivité de l'ensemble des parcs dépend celle du cœur d'agglomération dont le rayonnement est stratégique pour réintroduire un rebond démographique et économique sur le territoire.

Cette future politique de l'habitat affirme son rôle de régulation des marchés et de levier à l'attractivité résidentielle dont l'objectif est :

- d'accompagner une politique de logement abordable à hauteur d'un logement sur deux (en locatif et en accession),
- d'introduire une diversité d'offres et de produits correspondant aux évolutions sociétales,
- d'éviter la spécialisation sociale de certains quartiers fragiles dans les centres-villes et centres-bourg,
- d'améliorer la qualité du parc existant.

Elle pose comme pilier le principe de solidarité territoriale.

Le projet de PLH, en s'appuyant sur les orientations et objectifs du SCOT, se place dans un scénario de croissance de la population de 0,3% sur la période 2018-2023. Ce qui se traduit, au regard des besoins en logements, par la production de 4500 résidences principales supplémentaires pour les 6 prochaines années.

Calibrer les politiques de construction et de renouvellement urbain est l'un des enjeux clés pour demain. Le nouveau document programmatique se fixe pour les 6 prochaines années sur le territoire communautaire, les objectifs suivants :

Produire 4500 logements :

- dont 3840 logements neufs et 660 logements vacants remis sur le marché en complément de l'offre nouvelle,
 - dont 1200 logements locatifs sociaux
- Améliorer 4500 logements pour assurer le maintien de l'attractivité des parcs existants dont :
- 3000 logements dans le parc privé et 1500 logements dans le parc public.

Pour accompagner les ambitions du territoire, le futur PLH est organisé autour de 4 orientations stratégiques et 24 actions visant à rendre l'agglomération :

- « Attractive » en agissant pour promouvoir un cœur d'agglomération et des centres bourgs animés et reconstruire durablement la ville sur la ville.
- « Accueillante » en accompagnant les habitants dans leur projet résidentiel et en favorisant le logement pour tous.
- « Accessible » en poursuivant la dynamique de rééquilibrage de l'offre en logement à coûts abordables en locatif et en accession à la propriété,
- « Animée » en organisant un pilotage actif de la stratégie habitat avec l'ensemble des communes et des acteurs locaux de l'habitat.

Conformément au SCOT, 80% du développement est initié dans le cœur d'agglomération. Le volet territorial du futur PLH s'appuie sur l'armature urbaine du SCOT et décline des objectifs différenciés par commune en fonction de leur positionnement et niveau de polarité. L'approche pragmatique choisie permet de garder la cap à la fois quantitatif et qualitatif en distinguant deux périodes triennales à savoir :

- 1ère période triennale (2018-2020) : objectif communal correspondant à la programmation et projets déjà identifiés
- 2ème période triennale (2021-2023) : Bilan/réajustement avec une approche solidaire et différenciée, proportionnelle à la taille de la commune au sein de chaque territoire

La mise en œuvre du futur PLH sur la commune d'UZEIN :

Le nombre de logements ordinaires à produire est de 30 sur les 6 prochaines années dont 11 logements locatifs sociaux sur le bassin de vie périphérique Pont Long / Ouest.

Ces objectifs s'inscrivent dans un développement économe de l'espace et dans une logique d'optimisation des gisements existants via la remobilisation du parc vacant et le renouvellement urbain du tissu existant.

Le programme opérationnel, tel que décliné dans le projet de PLH, est un outil efficient pour la réalisation de projets structurants :

Conforter le centre-bourg existant à travers :

- La requalification de l'espace de centralité où sont regroupés les commerces, services et équipements publics,
- La diversification de l'offre en logements pour permettre l'accueil d'une large population.

Ce projet de PLH est un véritable socle pour renforcer la cohésion sociale, favoriser l'accueil de nouvelles populations, produire un habitat adapté aux évolutions sociétales et agir pour le droit au logement pour tous.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

7. Convention de servitudes avec ENEDIS : parcelles AL38 et AL705:

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au projet de la SCEA de Junqua de pose de modules photovoltaïques sur bâtiment agricole (DP06454917P0002), ENEDIS souhaite installer 2 « supports » pour faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des parcelles AL 38 et 705, sur une longueur totale d'environ 20 mètres. Afin d'autoriser cette installation, ENEDIS propose la signature d'une convention.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

8. Guichet Unique et modernisation de la relation administration et citoyen : convention avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn-Pyrénées:

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des enjeux et contours du projet de Gestion Relation Citoyen (GRC), qui pourrait offrir aux usagers la possibilité de faire leurs démarches en ligne depuis le site internet de la commune, ainsi que pour la collectivité de mieux gérer les obligations réglementaires en terme de saisie par voie électronique.

Plus spécifiquement, le projet GRC Famille permettrait une gestion plus affinée et plus directe des inscriptions des familles aux différents services municipaux.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adhérer à la GRC et GRC Famille, adhésion formalisée par la signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP).

Pour information, les tarifs de mise en place et de fonctionnement seront, jusqu'en 2020 :

- Plateforme numérique (GRC) :
 - o Mise en place : 0 €/habitant, prise en charge par la CAPBP des coûts d'investissement,
 - o Fonctionnement annuel : 0.29 €/habitant (abonnement, maintenance et évolutions de la solution),
- Plateforme numérique (GRC Famille) :
 - o Mise en place : 0 €/habitant, prise en charge par la CAPBP des coûts d'investissement,
 - o Fonctionnement annuel : 0.29 €/habitant (abonnement, maintenance et évolutions de la solution).

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

9. Réalisation d'un diagnostic de la signalisation routière sur SIG :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation d'un diagnostic de la signalisation sur SIG. A cette fin, il propose de confier au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aider à réaliser le diagnostic de la signalisation sur SIG.

M. le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à signer.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

10.Création d'emploi d'agent de maîtrise :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Agent de maîtrise à compter du 1^{er} Janvier 2018.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

11.Décision modificative n° 2 du Budget 2017 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2158: Achats matériels	16 000.00	021 : Virement de la section Fct	117 300.00
2183 : Matériel de bureau	750.00		
2313-147 : Maison Louplaas 2	-70 000.00		
2313-148 : Réhab salle des assoc.	240 000.00	1321-148 : DETR réhab salle assoc	69 450.00
	186 750.00		186 750.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
023 : Virement à la section Inv	117 300.00	7788 – Produits exceptionnels	133 801.00
6218 – Personnel extérieur	5 000.00		
65548 – Autres contributions	-3 100.00		
6574 – Subvent° aux assoc	3 100.00		
6714 – Ateliers et jeunes	540.00		
739223 – FPIC	10 961.00		
	133 801.00		133 801.00

Total Dépenses	320 551.00	Total Recettes	320 551.00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

12. Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'une déclaration préalable à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire : réhabilitation de la salle des associations:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle des associations, il convient de déposer une déclaration préalable à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire auprès du service urbanisme. Il précise que cette demande ne peut être signée par le Maire qu'après une autorisation du conseil municipal ; cette autorisation de dépôt vaut également pour signer l'arrêté de décision.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

Affiché le 30 Novembre 2017.

Le Maire, Éric CASTET.